

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Genovesi

<https://www.cadre21.org/membres/0589e1bc7f9c4e5bc467ee8f>

Date d'obtention : 2023-12-11 16:15:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Déclencher le protocole Sexto dès qu'un événement de sextage, envoi ou réception de photos est survenu et dont j'en fais connaissance.

Parler aux victimes:

Rencontrer la victime, et poser des questions sur comment la photo s'est retrouvée dans des échanges. Compléter la grille d'évaluation.

Évaluer la situation:

Valider si oui ou non il s'agit de pornographie juvénile en posant des questions. S'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, traiter le dossier selon les politiques de l'établissement. Si tel est le cas, il faudra aussi assurer l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Vérifier les infos:

Voir s'il y a eu malveillance ou non. Rencontrer l'instigateur et ses parents et lui faire comprendre les enjeux liés à son acte.

Compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. Voir si la photo a été partagée ou non. Communiquer avec le service de police et lui remettre l'appareil de l'instigateur.

Demander le cellulaire de l'instigateur.

les policiers pourront remettre le cellulaire à l'instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De l'importance de suivre le protocole et ne pas y aller avec mon intuition. Mener à terme toutes les interventions, même s'il ne semble pas avoir de malveillance. Il est important de tout documenter, de suivre les étapes dans l'ordre pour ne pas compromettre les preuves et les interventions futures des policiers.

La grille d'évaluation remplace le besoin de consulter les photos, ce qui pourrait constituer de la consommation de pornographie juvénile.

L'école n'est pas mandataire du service de police.

On n'applique pas le protocole sexto si l'événement n'a pas de répercussions de l'élève dans le milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les enquêtes avec les différents parties afin d'avoir leur version des faits.

Faire la part des choses entre acte malveillant/acte non-malveillant.

Dans un événement, d'arrêter, de penser et d'agir pas dans de manière intuitive, mais selon le protocole établi.